



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 8 février 2023, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale, mesdames Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines et Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 23-02-08-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 32.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 23-02-08-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 13.1 « Correspondance de la municipalité de Pointe-des-Cascades – Bâtiment hôtel situé au 2, chemin du Canal à Pointe-des-Cascades : dépôt », 13.2 « Modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et appui de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS) : information » et 13.3 « Motion de félicitations à madame Geneviève Lachance, mairesse de Saint-Lazare, pour son élection à titre de présidente du conseil d'administration de Toit D'Abord habitations abordables Vaudreuil-Soulanges lors de l'assemblée de fondation du 6 février 2023 ».

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

SUJETS TRAITÉS	NUMÉRO DE RÉOLUTION	SUIVI
École primaire Les Cèdres - demande d'exclusion de la zone agricole – observations sur l'orientation préliminaire de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) - dossier 430 302 et demande d'une rencontre publique	CA 21-06-02-24	Modifications réglementaires de la ville des Cèdres traitées au conseil extraordinaire du 11 août 2022 et la résolution numéro 20-08-11-03 a été transmise.



SUJETS TRAITÉS	NUMÉRO DE RÉOLUTION	SUIVI
École primaire Les Cèdres (suite)		Transmission du certificat de conformité des Règlements numéro 395-18-2022 et 304-13-2022 de la Ville des Cèdres concernant l'implantation de l'école primaire.  Transmission à la CPTAQ du Règlement 167-26 modifiant le schéma d'aménagement afin d'autoriser l'implantation de l'école primaire aux Cèdres.  Décision de la CPTAQ : PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION ORDONNE l'exclusion de la zone agricole de la municipalité des Cèdres d'une superficie approximative de 3,85 hectares, correspondant à une partie du lot 2 047 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil - Date : Le 5 avril 2022 – Dossier Complet.
Demande d'exclusion et d'aliénation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots numéro 2 397 378, 2 643 211 et 4 053 698 ayant une superficie approximative de 4 645 m <sup>2</sup> à des fins d'agrandissement commercial agricole à Sainte-Marthe : positionnement - dossier 429 226	CA 22-06-15-31	La CPTAQ demande des documents complémentaires ainsi qu'une nouvelle résolution de la MRC en vertu des articles 62 et 65 de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> (LPTAA).  La résolution CA 22-08-17-27 a été transmise à la CPTAQ.  En cours de rédaction de l'orientation préliminaire (site web CPTAQ) – Dossier : 438776
Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour un cimetière, des lots numéro 1 543 839 et 4 711 706 de la ville de Vaudreuil-Dorion - dossier 432 776	CA 21-11-10-21	Réception d'un avis de convocation pour une rencontre virtuelle le 15 novembre prochain avec la ville de Vaudreuil-Dorion et la CPTAQ.  À la demande de la Ville de Vaudreuil-Dorion, rencontre à venir en date du 14 mars 2023. (Document reçu le 31 janvier 2023).

### 3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023 : ADOPTION

**CA 23-02-08-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 11 janvier 2023 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.



5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

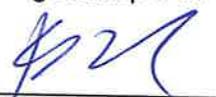
5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**CA 23-02-08-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 23-02-08 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 23-02-08, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

5.1.2 **FRAIS DE REPRÉSENTATION**

5.1.2.1 **REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU MONTANT DE 58,02 \$ : AUTORISATION**

**CA 23-02-08-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au montant de 58,02 \$.

**Proposition adoptée.**

5.1.2.2 **REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : AUTORISATION**

**CA 23-02-08-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses des employés de la MRC tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

5.1.2.3 **LISTE DES EMPLOYÉS AYANT DROIT AU REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DE 65 \$ POUR L'UTILISATION DE LEUR CELLULAIRE PERSONNEL DANS LE CADRE DU TRAVAIL EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 249 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement 249 décrétant les règles relatives au remboursement des dépenses autorise le comité administratif de déterminer par résolution la liste des personnes ayant droit au remboursement des frais cellulaires au montant forfaitaire de 65 \$ par mois;

POUR CE MOTIF,

**CA 23-02-08-07** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



**d'adopter** la liste des employés ayant droit au remboursement forfaitaire de 65 \$ en vertu du Règlement numéro 249 pour l'utilisation de leur cellulaire personnel dans le cadre du travail.

Nom	Poste
Jean Bourrassa	Directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale
Simon Bellemare	Directeur général adjoint
Linda Laplante	Secrétaire de direction
Natacha Cadieux	Adjointe de direction
Julie Cassab	Directrice du greffe et des communications
Mylène Galarneau	Responsable en ressources humaines
Élise Phoenix	Agente d'intervention aux cours d'eau
Olivier Ferland	Agent d'intervention aux cours d'eau
Réjean Guay	Responsable en sécurité incendie et civile
Simon Robillard	Technicien en maintenance et entretien des bâtiments
Jennifer Bourgon	Greffière de la cour municipale régionale
Sandra Lafontaine	Agente d'intervention aux cours d'eau
Nicola Rivest	Agent de développement en environnement
Pierre Lalonde	Spécialiste en informatique
Catherine St-Amour	Conseillère en communication – Relations avec le milieu

**Proposition adoptée.**

### 5.1.3 FRAIS DE COTISATION / FORMATION

#### 5.1.3.1 AVIS DE COTISATION ANNUELLE DE QUÉBEC MUNICIPAL POUR UNE SOMME DE 465,65 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'avis de cotisation annuelle pour Québec Municipal;  
CONSIDÉRANT QUE ces frais sont prévus au budget 2023;  
CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 345;  
POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-08** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** le paiement de la cotisation annuelle à Québec Municipal pour l'année 2023, pour une somme de 465,65 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

#### 5.1.3.2 COTISATION ANNUELLE 2023 À L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ) AU MONTANT DE 560 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est membre de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) depuis plus de 10 ans;  
CONSIDÉRANT QUE l'ACMQ s'est imposée comme la référence dans le domaine;  
CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'ACMQ permet de profiter d'une tarification avantageuse pour la participation au colloque ainsi qu'à diverses formations;  
CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-494;



POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** le renouvellement de l'abonnement à l'ACMQ pour mesdames Julie Cassab, directrice du greffe et des communications et Marie-Eve Gingras-Gosselin, conseillère en communication, pour un montant total de 560 \$, avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3.3 ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR) AU COÛT DE 912,43 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'AOMGMR est un regroupement d'organismes municipaux visant à fournir un support technique aux élus et aux gestionnaires municipaux, par la mise en commun de l'expertise municipale en gestion de matières résiduelles (GMR);

CONSIDÉRANT QU'en étant membre, la MRC bénéficie de formation à tarification avantageuse, d'un bulletin hebdomadaire de l'actualité en GMR, d'un accompagnement et d'une représentativité auprès des instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'en 2022 l'AOMGMR a offert des formations sur plusieurs sujets pertinents pour les gestionnaires municipaux en GMR comme l'information, la sensibilisation et l'éducation, les projets de réemploi, les mises à jour réglementaires, la modernisation de la consigne, de la refonte du système de collecte sélective, la collecte des plastiques agricoles et bien plus;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-10** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**d'autoriser** la dépense pour le renouvellement 2023 de l'adhésion à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles au coût de 912,43 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3.4 INSCRIPTION DE MADAME ÉLISE PHOENIX ET DE MONSIEUR RÉJEAN GUAY À LA FORMATION « LA GESTION DES COURS D'EAU ET LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET LES MRC » AU COÛT DE 160 \$ CHACUN PLUS TAXES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offrait une formation pour informer les professionnels des municipalités sur la gestion des cours d'eau et le partage des responsabilités entre les municipalités locales et les MRC et que la formation se donnait le 31 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 454;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'entériner** l'inscription de Mme Élise Phoenix et de M. Réjean Guay à la formation « La gestion des cours d'eau et le partage des responsabilités entre les municipalités locales et les MRC » au coût de 160 \$ chacun, plus taxes.

**Proposition adoptée.**



**5.1.3.5 PARTICIPATION DE MADAME NATACHA LATOUR, TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ, À DEUX FORMATIONS OFFERTES PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA PAYE (INP) AU COÛT DE 598 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE madame Latour est membre de l'INP;

CONSIDÉRANT QUE madame Latour est accréditée « Spécialiste en conformité de la paye »;

CONSIDÉRANT QUE pour le maintien de l'accréditation, madame Natacha Latour doit maintenir son adhésion à l'INP en tant que membre professionnel et satisfaire aux exigences de formation professionnelle continue (FPC);

CONSIDÉRANT QUE les exigences relatives à la FPC sont de 14 heures par année;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** madame Natacha Latour, technicienne en comptabilité, à participer à deux formations d'une durée totale de 14 heures offertes par l'INP en février 2023, au coût de 598 \$ plus les taxes.

**Proposition adoptée.**

**5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

**5.2.1 RÉOLUTION DE LA VILLE DE SAINT-ZOTIQUE - DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC ANALYSE ET RAPPORT DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ZOTIQUE : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.2.2 RÉOLUTION DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS EN APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE DE GATINEAU – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DE PLAN CLIMAT POUR LES MRC DU QUÉBEC : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.2.3 RÉOLUTIONS D'APPUI DES MRC DE MONTCALM ET DE RIVIÈRE-DU-LOUP - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 (SIGNATURE INNOVATION) ET VOLET 4 (VITALISATION) - DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.2.4 RÉOLUTION DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REVOIR LE CADRE LÉGISLATIF AFIN DE PERMETTRE DE TENIR DES SÉANCES VIRTUELLES OCCASIONNELLEMENT : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.2.5 RÉOLUTION DE LA MRC DE PORTNEUF EN APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - AIDE FINANCIÈRE, MISE À JOUR ET SOUTIEN EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



**5.2.6 RÉSOLUTION DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES - CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES - PROLONGATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE CONCLUE ENTRE LE MAMH ET LES MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, D'ARGENTEUIL ET DE DEUX-MONTAGNES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.2.7 NOMINATION D'UN ÉLU SIÉGEANT SUR LE COMITÉ CONJOINT ENTRE LA CMM ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.2.8 RÉSOLUTION DE LA MRC DE BELLECHASSE - ASSURANCES DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX DANS UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.3 BÂTIMENTS**

**5.3.1 RÉINSTALLATION D'UN DES TROIS DRAPEAUX AU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES PAR L'ENTREPRISE EFFET CONSTRUCTION INC. AU MONTANT DE 120 \$, PLUS TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du pôle civique déploie trois drapeaux sur sa façade avant;

CONSIDÉRANT QU'un de ces drapeaux, celui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, n'était pas la bonne version lors de l'installation effectuée le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la réinstallation effectuée le 15 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-13 IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson et résolu**

**d'entériner** la réinstallation du drapeau portant le logo de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au pôle civique par l'entreprise Effet construction Inc. au montant de 120 \$ plus taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**5.3.2 REMPLACEMENT D'UNE POIGNÉE DE PORTE AU PÔLE CIVIQUE DONNANT ACCÈS AU LOCAL DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES PAR L'ENTREPRISE SERRURIER PLUS INC. AU MONTANT DE 472 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du pôle civique dispose d'un local au rez-de-chaussée qui est utilisé par le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au local doit être contrôlé et barré en tout temps lorsque les occupants sont absents;

CONSIDÉRANT QUE la poignée de porte était défectueuse, ne permettant pas de l'utiliser efficacement avec une clef;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,



**CA 23-02-08-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**d'entériner** le remplacement d'une poignée de porte au pôle civique donnant accès au local du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges par l'entreprise Serrurier Plus Inc. au montant de 472 \$ plus les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**5.3.3 BRANCHEMENT DES SERVEURS DU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SUR LA GÉNÉRATRICE LIÉE AU BÂTIMENT PAR L'ENTREPRISE GILLES DUMAS MAÎTRE ÉLECTRICIEN, AU MONTANT DE 817,28 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les deux serveurs au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'étaient pas connectés à la génératrice, rendant vulnérable la MRC à poursuivre ses opérations lors d'une panne d'électricité pouvant être prolongée;

CONSIDÉRANT le besoin de s'assurer que chacun des deux serveurs puissent maintenir le réseau informatique et la téléphonie à la MRC lors de pannes d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-15** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**d'entériner** le branchement des serveurs du pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur la génératrice liée au bâtiment, par l'entreprise Gilles Dumas maître électricien inc. au montant de 817,28 \$ plus taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

## **6. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité.

## **8. SÉCURITÉ**

### **8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

### **8.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

### **8.3 SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

## **9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

## **10. ENVIRONNEMENT**

### **10.1 COURS D'EAU**



**10.1.1 EXPERTISE PRÉ-AFFAIBLISSEMENT DU COUVERT DE GLACE DES RIVIÈRES DELISLE ET ROUGE : OCTROI DE CONTRAT À HYDRO MÉTÉO POUR UN MONTANT TOTAL DE 4 776,79 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser une expertise pré-affaiblissement permettant de connaître les épaisseurs du couvert de glace sur les rivières Delisle (bassin 1) et Rouge (bassin 3) dans les municipalités de Coteau-du-Lac et Les Coteaux afin d'évaluer la nécessité de réaliser des travaux d'affaiblissement par forage des glaces;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 50 % du ministère de la Sécurité publique pour des travaux d'affaiblissement préventifs;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'octroyer** le mandat pour l'expertise pré-affaiblissement sur les rivières Delisle et Rouge dans les municipalités de Coteau-du-Lac et Les Coteaux à la compagnie Hydro Météo pour un montant total de 4 776,79 \$ taxes et frais de gestion inclus, et **d'affecter** les sommes aux bassins suivants:

2 866,07 \$ au bassin 1 : Coteau-du-Lac : (6,78 %), Les Coteaux (4,81 %), Saint-Clet (2,35 %), Saint-Polycarpe (41,37 %), Saint-Télesphore (11 %), Saint-Zotique (2,36 %), Sainte-Justine-de-Newton (31,34 %);

1890,72 \$ au bassin 3 : Coteau-du-Lac : (19 %), Saint-Clet (46,17 %), Saint-Lazare (11,65 %), Sainte-Justine-de-Newton (6,52 %) et Sainte-Marthe (16,67 %).



**Proposition adoptée.**



**10.1.2 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) POUR LES COURS D'EAU ROBILLARD-FARMER ET GRAND MARAIS : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT le nouveau régime d'autorisation de la Loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* en vigueur depuis le 23 mars 2018;

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) en vigueur depuis le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table de l'eau du 2 février 2023 afin de poursuivre les démarches nécessaires pour la réalisation de travaux d'entretien de ces cours d'eau sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges :

- Cours d'eau Robillard-Farmer à Sainte-Marthe;
- Cours d'eau Grand-Maraïs à Saint-Télesphore/Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 pour réaliser des travaux sur ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation ministérielle ou une demande d'autorisation générale ou une déclaration de conformité doit être présentée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin de réaliser ces travaux;

POUR CES MOTIFS,

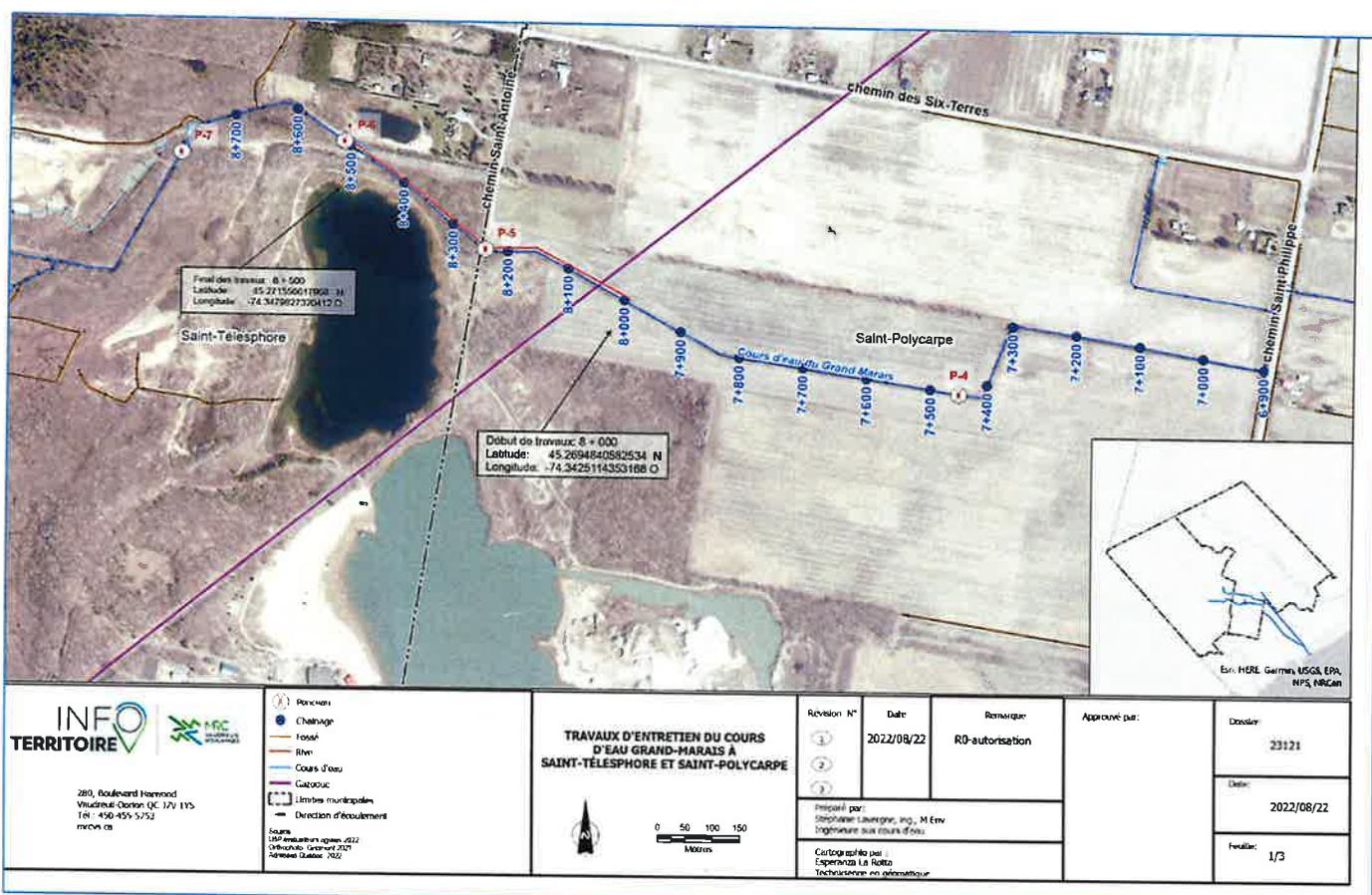
**CA 23-02-08-17** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** madame Élise Phoenix, coordonnatrice à la gestion des cours d'eau, monsieur Olivier Ferland, agent d'intervention aux cours d'eau, madame Sandra Lafontaine, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC monsieur Réjean Guay, responsable de la sécurité incendie, sécurité civile, gestion de cours d'eau et infrastructures de la MRC;

**à signer** les demandes d'autorisation et à répondre aux questions auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

**d'autoriser** le paiement au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour les frais administratifs de 108 \$, taxes incluses, par cours d'eau relatifs au dépôt d'une déclaration de conformité pour la réalisation de travaux d'entretien et d'affecter les sommes aux bassins suivants :

- Cours d'eau Robillard-Farmer à Sainte-Marthe (Bassin 3 : Coteau-du-Lac : 19,00 %, Saint-Clet : 46,17 %, Saint-Lazare : 11,65 %, Sainte-Justine-de-Newton : 6,52 % et Sainte-Marthe : 16,67 %);
- Cours d'eau Grand-Maraïs à Saint-Télesphore/Saint-Polycarpe (Bassin 13: Saint-Polycarpe : 44,71 %, Saint-Télesphore : 19,19 % et Saint-Zotique : 36,10 %).



Proposition adoptée.



### 10.1.3 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE DE L'ÉQUIPE DES COURS D'EAU - ACHAT ET NETTOYAGE POUR L'ANNÉE 2023 AU MONTANT MAXIMAL DE 4 000 \$ : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins de l'équipe des cours d'eau en matière de nettoyage d'équipement de protection individuelle, notamment pour effectuer des travaux d'inspection en milieu riverain (tique, boue, herbe à puce, panais sauvage);

CONSIDÉRANT l'embauche de la nouvelle agente d'intervention aux cours d'eau, madame Sandra Lafontaine, et son besoin d'achat d'équipement de protection individuelle pour réaliser son travail;

CONSIDÉRANT les besoins de l'équipe des cours d'eau en matière d'équipement hivernal de protection individuelle pour effectuer les inspections durant cette saison et le besoin d'équipement en milieu aquatique;

CONSIDÉRANT la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget de l'équipe des cours d'eau pour le nettoyage et pour l'achat d'équipement de protection individuelle et que ces sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 650;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**d'autoriser** le nettoyage de l'équipement de protection individuelle pour un montant maximum de 1 000 \$ plus taxes pour l'année 2023;

**d'autoriser** l'achat de l'équipement de protection individuelle à l'équipe des cours d'eau pour un montant maximal de 3 000 \$, taxes incluses, comprenant l'achat d'équipement à la nouvelle agente d'intervention aux cours d'eau, comprenant l'achat d'équipement hivernal et d'équipement pour milieu aquatique ainsi que le renouvellement d'équipement de protection individuelle.

**Proposition adoptée.**

### 10.1.4 PERMIS SEG (SCIENTIFIQUE, ÉDUCATIF, GESTION DE LA FAUNE) POUR LA CAPTURE D'ANIMAUX SAUVAGES À DES FINS SCIENTIFIQUES, ÉDUCATIVES OU DE GESTION DE LA FAUNE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC mandate régulièrement des trappeurs pour procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QU'un permis pour la capture d'animaux sauvages à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune (SEG) est un permis spécial délivré par le Ministère qui autorise à déroger, sous certaines conditions, à un ensemble d'interdictions légales ou réglementaires et qui autorise à procéder au démantèlement de barrage de castors;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu



**d'autoriser** madame Élise Phoenix, coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC, monsieur Olivier Ferland, agent d'intervention aux cours d'eau, madame Sandra Lafontaine, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC et monsieur Réjean Guay, responsable de la sécurité incendie, sécurité civile, gestion de cours d'eau et infrastructures de la MRC à **signer** le formulaire de demande de permis SEG annuellement et à **répondre** aux questions auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

**Proposition adoptée.**

## 10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

## 10.3 ÉCOCENTRES

### 10.3.1 FRAIS POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE RENFORCEMENT DES GARDE-CORPS AUX QUAIS DE DÉCHARGEMENT DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION PAR LES SOUDURES J.I.M. INC. POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 3 125 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion et qu'elle doit s'assurer que les installations soient sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE certains garde-corps nécessitent des réparations ou des travaux de renforcement pour assurer la sécurité des usagers et la pérennité des équipements;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** les travaux de réparation et de renforcement des garde-corps aux quais de déchargement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion par Les Soudures J.I.M. inc. pour un montant maximal de 3 125 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**

### 10.3.2 FRAIS ANNUELS POUR LE SERVICE DE SURVEILLANCE MOBILE DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION ET LES RÉPONSES AUX ALARMES AVEC SECURITAS POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 760 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le contrat annuel convenu avec Securitas Canada Limited pour le service de surveillance mobile incluant la patrouille, la location de la boîte à clé et les réponses aux alarmes à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 44 54 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-21** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu



**d'autoriser** le paiement des frais annuels à Securitas Canada Limited pour le service de surveillance mobile de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion incluant la location de la boîte à clé pour un montant de 250 \$ avant taxes et la réponse aux alarmes, selon les besoins, pour un montant maximal de 510 \$ avant taxes, pour un montant total maximal de 760 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**10.3.3 ENTRETIEN ET INSPECTION ANNUEL DES INFRASTRUCTURES DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION AVEC DIFFÉRENTS FOURNISSEURS POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 839 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures nécessitent annuellement des travaux d'entretien et des inspections afin d'assurer leur bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-22** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** la réalisation des travaux d'entretien et d'inspection des infrastructures suivants à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour l'année 2023, pour un montant total maximal de 1839 \$ avant taxes :

- Nettoyage du bâtiment d'accueil : Groupe Limitless pour un montant de 400 \$ avant taxes;
- Entretien du système de climatisation : Climatisation Maurice Leclerc et fils inc. pour un montant de 344 \$ avant taxes;
- Inspection et entretien de l'unité de captation des huiles et sédiments provenant des eaux pluviales (Stormceptor) : Minautore Québec pour un montant de 425 \$ avant taxes;
- Inspection et entretien des appareils de plomberie (douche d'urgence, chauffe-eau, toilette, lavabo, mitigeur de température, drains de plancher et sortie d'eau extérieure) : NGM Proulx inc pour un montant de 325 \$ avant taxes;
- Entretien de la barrière de sécurité levante : Pivin et Drapeau inc. pour un montant de 345 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**10.3.4 OCTROI D'UN CONTRAT À PÉTROLE LÉGER INC. POUR LE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT SUR APPEL POUR LA PELLE HYDRAULIQUE DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION D'UNE DURÉE D'UN (1) AN, SOIT DU 1ER AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 9 000 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre à Vaudreuil-Dorion est équipé d'une pelle hydraulique servant à la compaction de la matière dans les conteneurs;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Pétrole Léger inc. pour le ravitaillement en carburant sur appel en date du 16 janvier 2023 pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;



POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-23** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'octroyer** un contrat à Pétrole Léger inc. pour le ravitaillement en carburant sur appel pour la pelle hydraulique de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 pour un montant maximal de 9 000 \$ avant taxes, et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice des communications et du greffe à **signer** le contrat.

**Proposition adoptée.**

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

Aucun sujet traité.

**11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**11.2.1 ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE 3<sup>E</sup> GÉNÉRATION : INFORMATION**

Monsieur Jean Bourassa informe les membres de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de 3<sup>e</sup> génération en date du 2 février 2023.

Une communication officielle sera acheminée aux municipalités et une tournée de celles-ci sera effectuée afin de les accompagner dans la démarche de concordance de leurs règlements ainsi que dans le processus d'analyse de conformité de nouveaux règlements.

Les municipalités ont deux ans afin de se conformer au schéma d'aménagement.

**12. DÉVELOPPEMENT**

**12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

**12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**13.1 CORRESPONDANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES – BÂTIMENT HÔTEL SITUÉ AU 2, CHEMIN DU CANAL À POINTE-DES-CASCADES (DÉPÔT SÉANCE TENANTE) : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il mentionne que l'équipement en question appartient à la ville, ne fait pas partie des équipements régionaux de la MRC, mais que celle-ci pourra rencontrer la municipalité de Pointe-des-Cascades pour les guider vers les subventions qui pourraient leur être accessibles.



### 13.2 TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE-SUD (TPECS) : RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a débuté les travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et que la première rencontre de la Commission spéciale mise sur pied à cet effet s'est tenue le 18 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le PMAD est le principal outil de planification du territoire métropolitain du Grand Montréal et que sa révision permettra d'actualiser notamment certains éléments en matière d'aménagement, de transport et d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la révision du PMAD aura un effet sur les différents Schémas d'aménagement et de développement des MRC de la Couronne-Sud;

CONSIDÉRANT QUE des enjeux propres aux MRC nécessitent d'être abordés et intégrés dans le cadre de la révision du PMAD;

CONSIDÉRANT le document intitulé « Pour une révision du PMAD par et pour ses composantes – énoncé de position » adopté unanimement et transmis en février 2021 par la TPECS à la CMM;

CONSIDÉRANT que la CMM n'a pas accusé réception de ce document de positionnement de la TPECS et que la CMM n'a pas signifié les éléments du document qu'elle entend considérer dans le PMAD 2<sup>e</sup> génération;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de révision du PMAD de la CMM présente un échéancier serré, laissant peu de temps à la planification en amont par les MRC et à la rétroaction avec les villes et municipalités de leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de révision s'accéléreront au cours des prochains mois avec une rencontre de l'Agora en mai 2023 et une présentation du premier projet préliminaire en juin 2023;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-02-08-24** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et

**de demander** à la CMM, avec l'appui de la TPECS, de modifier l'échéancier de réalisation du PMAD, notamment en adoptant des délais plus réalistes et en accordant plus de temps à la phase 1 (1<sup>er</sup> projet de règlement du PMAD), qu'à la phase 2 (2<sup>e</sup> projet de règlement du PMAD);

**de demander** à la TPECS de créer un comité aviseur afin d'assurer un bon transfert d'information entre les différents comités et instances impliqués dans la révision du PMAD et de prendre en considération les ressources des MRC et des municipalités;

**de demander** à la CMM, avec l'appui de la TPECS, de prendre en considération l'énoncé de position « Pour une révision du PMAD par et pour ses composantes » déposé il y a deux ans et d'indiquer quels sont les éléments qu'elle entend intégrer et quels sont ceux qu'elle entend refuser en énonçant le pourquoi;

**de transmettre** copie de la présente résolution pour appui aux membres de la TPECS;

**de transmettre** copie de la présente résolution aux membres du conseil de la MRC de Vaudreuil- Soulanges et de la ville de Beauharnois.

**Proposition adoptée.**



**13.3 MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME GENEVIÈVE LACHANCE, MAIRESSE DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE, POUR SON ÉLECTION À TITRE DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOIT D'ABORD HABITATIONS ABORDABLES VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de fondation de Toit D'Abord habitations abordables Vaudreuil-Soulanges a eu lieu le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette assemblée, madame Lachance a été élue présidente;

**CA 23-02-08-25 IL EST PROPOSÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**de féliciter** madame Geneviève Lachance, mairesse de la ville de Saint-Lazare pour sa nomination à titre de présidente du conseil d'administration de « Toit D'Abord habitations abordables Vaudreuil-Soulanges ».

**13.4 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

Madame Geneviève Lachance demande si d'autres municipalités ont un enjeu dans le respect des délais du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Plusieurs élus manifestent des enjeux. Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne l'importance de demander une prolongation des délais du programme en cours, et non un report, afin de ne pas nuire aux projets ou demandes des municipalités déjà effectuées. Il propose d'apporter le point à la prochaine séance du conseil afin de solliciter l'appui des municipalités du Québec et des associations municipales.

Monsieur Beaudoin mentionne qu'il va aborder le sujet avec monsieur Yanick Gignac, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Monsieur Bousez mentionne que le sujet pourra également être abordé à une rencontre prévue au mois de mars avec madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

**13.5 CENTRE D'APPELS 3-1-1**

Madame Danie Deschênes mentionne un autre incident concernant des appels effectués au 3-1-1, alors qu'on dit aux citoyens que Notre-Dame-de-l'Île-Perrot n'a pas accès au service. Monsieur Beaudoin mentionne qu'un suivi sera effectué à l'interne et qu'une intervention sera faite auprès du fournisseur afin de s'assurer que la situation soit corrigée dans les meilleurs délais.

**14. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question de la part des citoyens.

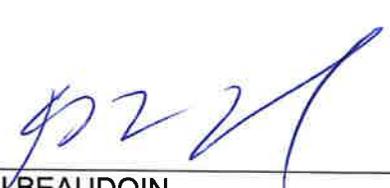
**16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 23-02-08-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Pleau  
APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Martel et résolu**

que la séance soit levée à 14 h 38.

**Proposition adoptée.**

  
PATRICK BOUSEZ  
Préfet

  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et greffier-trésorier